

Décision relative à la clôture de la régie de recettes

Le Président du Syndicat Haute-Garonne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil syndical en date du 13 juillet 2021 donnant délégation au Président pour la création, la modification et la suppression des régies ;

Vu l'arrêté en date du 6 juin 2024 portant modification de la régie de recettes ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} avril 2025 portant nomination du régisseur ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 8 juillet 2026 ;

DECIDE

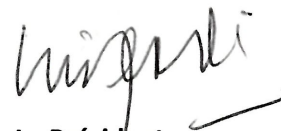
ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie de recettes à compter du 30 juin 2026.

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 30 juin 2026. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : M. le Président et le M. le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

ARTICLE 4: Il sera rendu compte de cette décision au conseil syndical lors de sa prochaine réunion.

Fait à Toulouse, le 9 juillet 2026


**Le Président,
Victor DENOUVION.**

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.